

# Assemblée générale 2023

27 avril 2023



Stéphanie  
PALLEZ

Présidente directrice  
générale



Charles  
LANTIERI

Directeur général  
délégué



Pascal  
CHAFFARD

Directeur général adjoint  
Finances, Performance  
& Stratégie



Elisabeth  
MONEGIER  
DU SORBIER

Directrice juridique et  
secrétaire  
du conseil d'administration

# Ouverture

## Nomination du bureau



Stéphanie  
**PALLEZ**

Présidente directrice  
générale



Charles  
**SARRAZIN**

Représentant  
de l'Etat actionnaire  
Scrutateur



Elisabeth  
**MONEGIER  
DU SORBIER**

Secrétaire  
de l'assemblée générale



Olivier  
**ROUSSEL**

Représentant  
de l'Union des blessés de  
la face et de la tête (UBFT)  
Scrutateur



◆ Jean-Paul  
**COLLIGNON**

◆  
Commissaire aux comptes (PriceWaterHouseCoopers), représentant le  
collège des  
commissaires aux comptes de FDJ





◆  
Philippe  
**LAZARE**

◆  
Censeur dont la nomination en qualité d'administrateur est soumise au vote de l'assemblée générale et qui succèdera à Pierre Pringuet dans l'ensemble de ses fonctions

# Résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale

## À TITRE ORDINAIRE

### Résolutions 1 à 3

**Comptes** sociaux, comptes consolidés et affectation du résultat de l'exercice 2022  
(**dividende**)

### Résolution 4

Conventions réglementées

### Résolutions 5 à 8

**Mandats d'administrateurs**, renouvellement de trois mandats (Fabienne Dulac, Françoise Gri et Corinne Lejbowicz), terme d'un mandat (Pierre Pringuet) et nomination d'un nouvel administrateur (Philippe Lazare)

### Résolutions 9 à 12

Approbation des **rémunérations** des mandataires sociaux au titre de l'exercice **2022** et approbation de la **politique de rémunération** pour l'exercice **2023**

### Résolution 13

Autorisation à donner au conseil d'administration aux fins de **rachat d'actions**

### Résolution 24

Pouvoirs pour les formalités légales

## À TITRE EXTRAORDINAIRE

### Résolutions 14 à 22

Délégations de compétences financières et de pouvoirs à donner au conseil d'administration pour les **augmentations de capital**

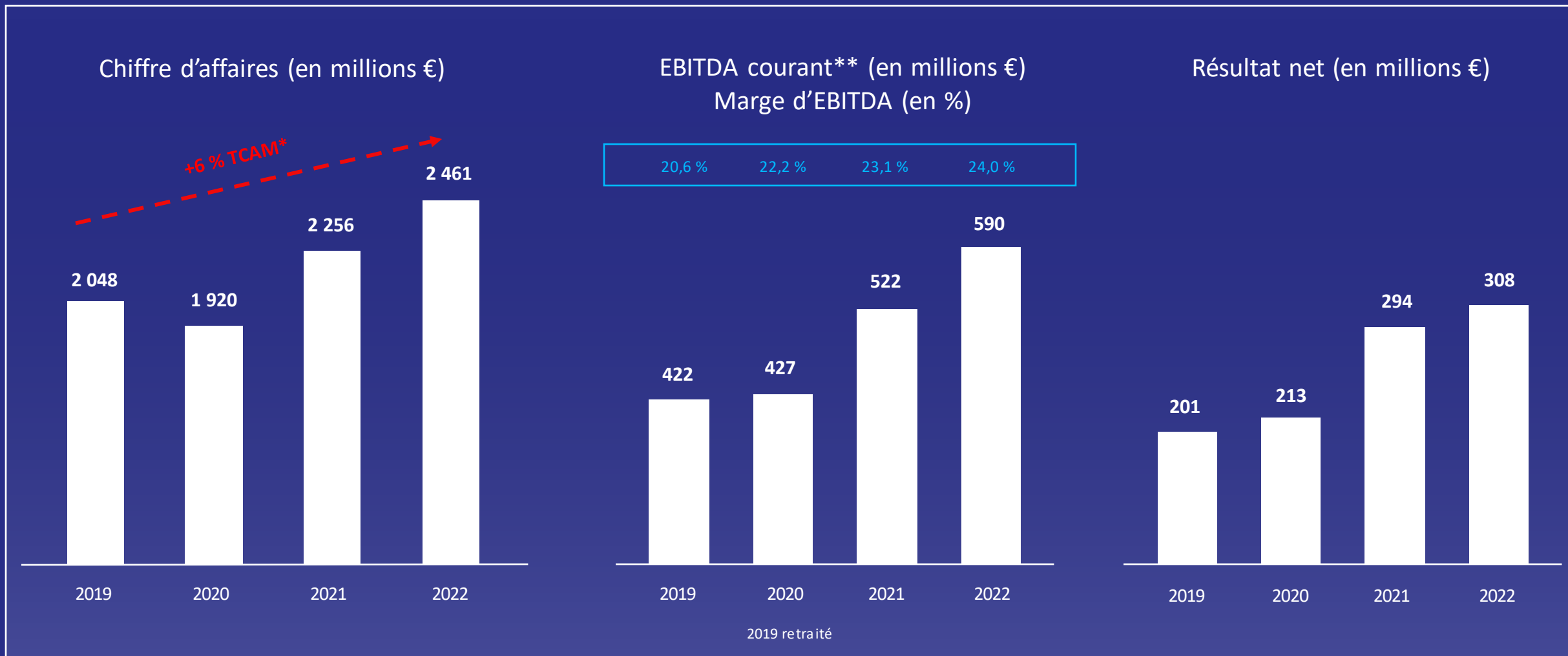
### Résolution 23

Autorisation à donner au conseil d'administration de **réduire le capital social**

# Stratégie & perspectives



## ◆ Une belle trajectoire de croissance depuis l'introduction en Bourse



\*Taux de croissance annuel moyen.

\*\* EBITDA courant : résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements - définition inchangée par rapport à celle de l'EBITBA.

◆ Une très bonne performance en 2022

Chiffre d'affaires

**2 461** millions €

+9 %

EBITDA courant\*

**590** millions €

+13 %  
*Taux de marge 24,0 %*

Résultat net

**308** millions €

+5 %

\*EBITDA courant : résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements.

◆ Le partage de la valeur au cœur de notre modèle

## Actionnaires

**262 millions €**  
de dividendes

+10 %



## Commerçants partenaires

**965 millions €**  
de commissions

+7 %



## Collaborateurs

**327 millions €**  
de frais de personnel

+11 %



◆ La force d'un modèle  
extensif unique

Plus de **25** millions

de joueurs





◆ Et toujours une priorité : la protection de nos joueurs





## ◆ Renforcer les leviers de croissance de la loterie

### Mises Loterie en ligne

**> 20 %**

TCAM\*  
2022-2025

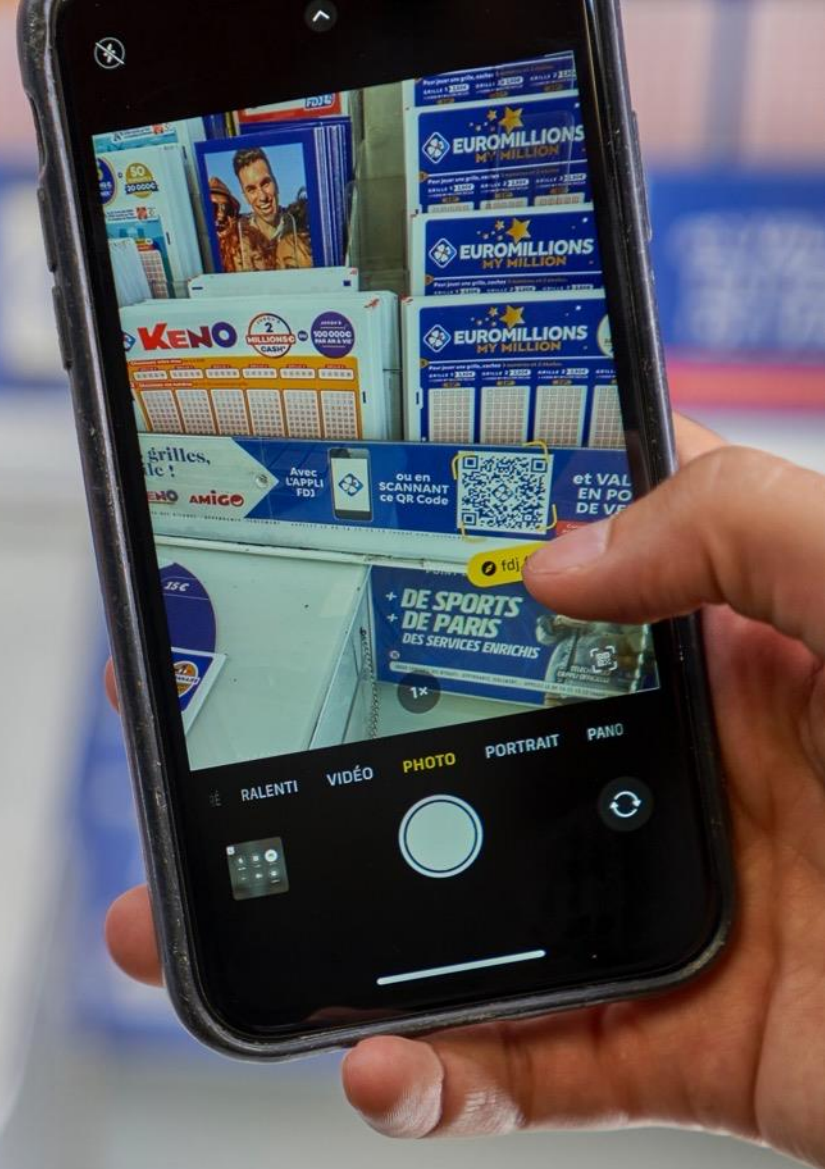
### Jeu responsable

**< 2 %**

Part du PBJ\*\* de la loterie en ligne issue de joueurs à risque élevé

\* Taux de croissance annuel moyen.

\*\* Produit brut des jeux.





- ◆ Proposer sans cesse de la nouveauté





- ◆ Poursuivre la dynamique des paris sportifs en point de vente et continuer de gagner des parts de marché pour les paris sportifs en ligne





- ◆ Proposer une offre complète de jeux en ligne en concurrence

## Lancement du Poker en ligne

Novembre  
**2022**





- ◆ Se diversifier et devenir l'un des premiers réseaux de paiement & d'encaissement de proximité en France

Plus d'un commerçant partenaire sur deux

propose un service de paiement de proximité





- ◆ Et développer des solutions b2b pour les commerces de proximité

**Aleda®**

 **l'addition**

FUTUR DE LA DISTRIBUTION OMNISCANALE

### ◆ Découvrez la startup **l'addition**

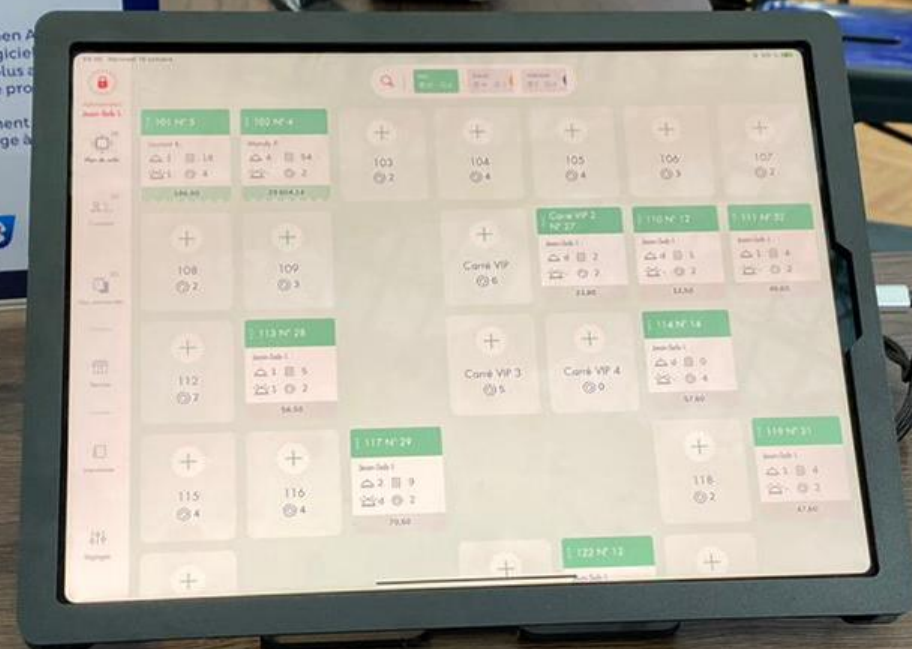
Recente acquisition du groupe  
FDJ au service de notre  
stratégie Merchant Services.

l'addition est le chef de file en France de la  
nouvelle génération des solutions de caisse  
(Systèmes) dans le secteur Café-Hôtel-  
Restaurant.

La réforme de services cloud « open Aleda » offre une  
flexibilité modulaire en fonction du progiciel  
(prise Ressource Planning) le plus innovant du commerce de proximité.

Menu : règlement à table, paiement  
mobile, canal, fidélisation, IA et pilotage  
de la rentabilité du commerçant.

GRUPE **FDJ**



- ◆ Accélérer le développement du Groupe à l'international

Déjà 15 clients importants b2b  
dans 10 pays



- ◆ S'appuyer sur une démarche d'innovation ouverte pour construire l'avenir

Plus de **75 millions €**

d'engagements  
en *venture capital*  
pour financer &  
accompagner les startups





◆ Et dessiner notre horizon à 2030

# HORIZON 2030



◆ En route  
pour Paris 2024 !

J-456



# Engagements



◆ Le sport, levier  
de transformation de la société



**44 athlètes de la  
FDJ Sport Factory**

candidats aux Jeux  
Olympiques &  
Paralympiques  
de Paris 2024





◆ Notre raison d'être  
comme boussole  
stratégique

Le jeu est notre métier,  
la contribution à la société  
notre moteur  
et la responsabilité  
notre exigence





## ◆ La RSE intégrée à tous les niveaux de décisions du Groupe

**STRATÉGIE  
RSE**

### **Gouvernance**

**Conseil d'administration**

Comité RSE & Jeu responsable

### **Instances de dialogue avec les parties prenantes**

Comité d'experts Jeu responsable

Laboratoire sociétal

**Comité des Parties prenantes**

## ◆ Une stratégie RSE en six piliers





◆ Promouvoir  
un jeu responsable



**Pour que le jeu reste un plaisir**

**Pour que le jeu reste un jeu**  
Nous créons les nôtres en collaborant régulièrement avec des experts indépendants spécialistes des problèmes de jeu.

**Pour que le jeu soit réservé aux adultes**  
Nous formons 100% de nos commerçants partenaires pour encadrer la vente et interdire le jeu aux mineurs. Et nous organisons des visites mystères pour garantir le respect des bonnes pratiques.

**Pour que le jeu reste sous contrôle**  
Nous développons des outils afin que les joueurs puissent s'évaluer et maîtriser leur pratique de jeu.

**Pour que le jeu parfois s'arrête**  
Nous contactons les joueurs ayant des pratiques à risque, et leur proposons de les mettre en relation avec des associations partenaires spécialistes des problèmes d'addiction.

**Depuis plus de 20 ans, nous sommes aux côtés des joueurs pour un jeu responsable.**

Retrouvez tous nos engagements sur  
[www.groupefdj.com/faire-gagner-le-jeu-responsable.html](http://www.groupefdj.com/faire-gagner-le-jeu-responsable.html)





- ◆ Innover pour augmenter la portée de nos messages de prévention

10 %

de l'ensemble des  
achats d'espaces  
publicitaires  
du Groupe consacrés au  
jeu responsable





## ◆ Une stratégie RSE en six piliers



◆ Contribuer à des causes qui comptent

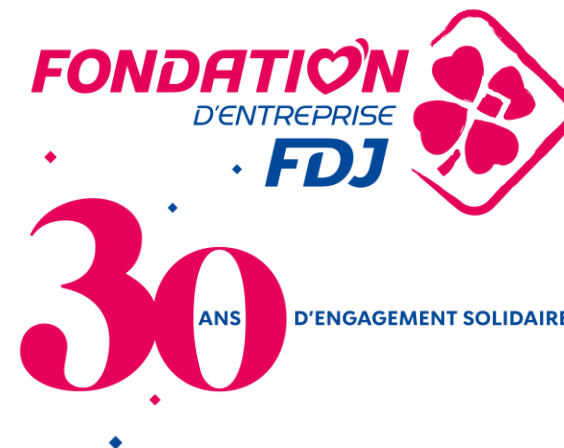
**Préservation du  
patrimoine français**

Plus de 125 millions € collectés  
depuis 2018



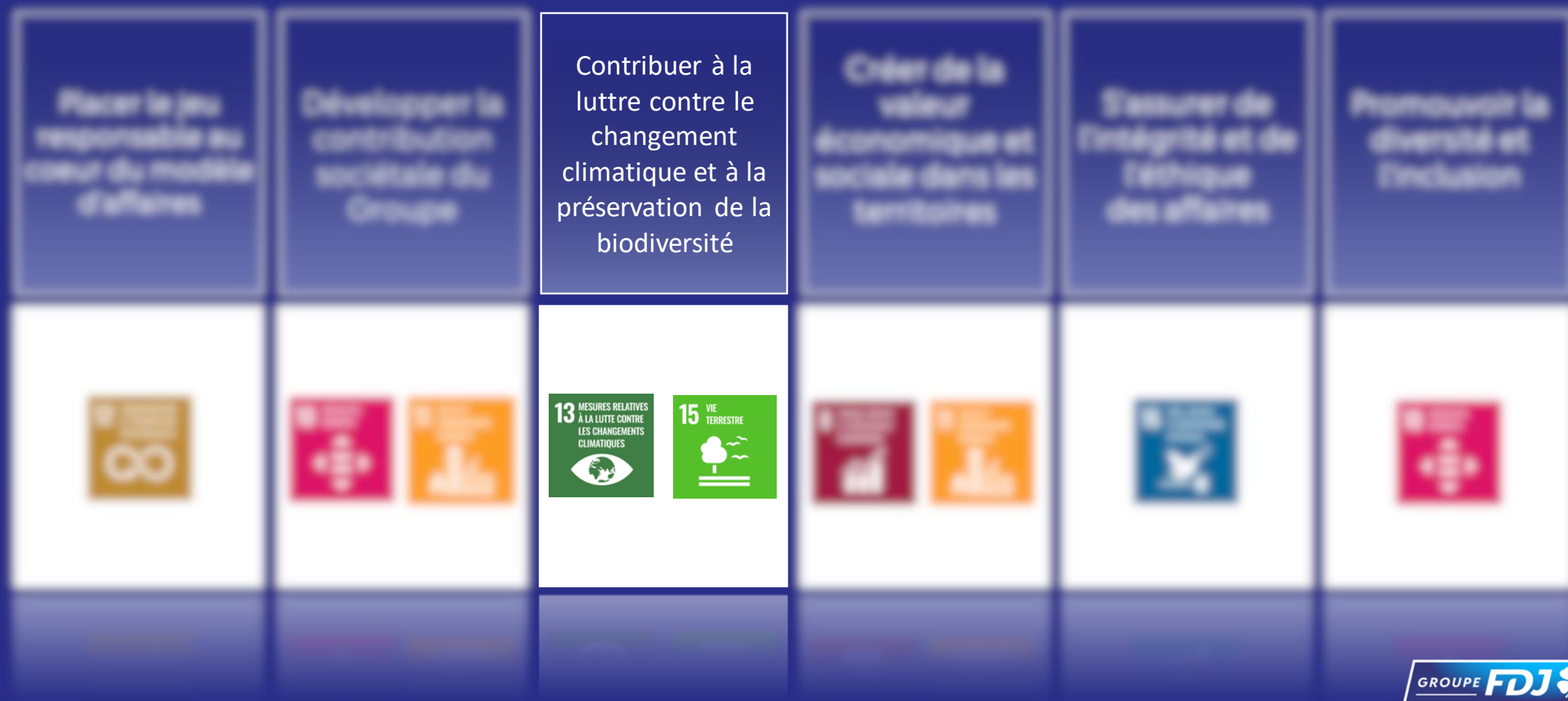
**Lutte contre  
l'exclusion**

300 000 bénéficiaires de la  
Fondation d'entreprise FDJ depuis  
2018





## ◆ Une stratégie RSE en six piliers



◆ S'engager pour la  
protection de l'environnement

**59 %**

de réduction des émissions de  
CO<sub>2</sub>  
sur les  
scopes 1 et 2 entre  
2017 et 2021

**100 %**

des supports de jeu du Groupe  
imprimés sur du  
papier FSC®







◆ Une nouvelle trajectoire  
à horizon 2030

**Réduire de moitié**  
les émissions du Groupe en  
intensité  
à horizon 2030



## ◆ Des objectifs ambitieux

### Jeu responsable

**< 2 %**

part du PBJ\* 2025 de la  
loterie en ligne issue des  
joueurs à risques élevés

### Intensité carbone

**Réduire de moitié**

les émissions du Groupe en  
intensité à horizon 2030

### Performance ESG

**Rester dans le  
top 2 % monde**

Moody's ESG Solutions

\*Produit brut des jeux.

# Performance



## ◆ Poursuite de la trajectoire de croissance responsable du Groupe

Chiffre d'affaires

**2 461** millions €

**+9 %**

EBITDA\* courant

**590** millions €

**+13 %**

Taux de marge : 24,0 %

Résultat net

**308** millions €

**+5 %**

Dividende\*\*

**1,37 € par action**

**+10 %**

Taux de distribution 85 %

**Part des mises digitales > 12 %**

**Importante contribution  
sociétale**

6,5 milliards €  
soit 0,25 % du PIB

**Engagements sociétaux  
consolidés**

**Jeu responsable**  
**> 10 %** du budget publicitaire  
global

**Notation**  
**extra-financière 72/100**  
par Moody's ESG Solutions

\* EBITDA courant : résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements - définition inchangée par rapport à celle de l'EBITDA.

\*\* Proposition soumise à l'assemblée générale de ce jour.

## ◆ Une performance extra-financière reconnue

### Notation

1<sup>er</sup> du secteur Hôtels,  
Loisirs et Services

Moody's ESG Solutions

Pour la 5<sup>e</sup> fois, en 2023

### Jeu responsable

Certification  
à 100 %



Pour la 6<sup>e</sup> fois, en 2022

### Égalité



100/100  
Index  
« Pénicaud »

Pour la 3<sup>e</sup> fois, en 2023

### Évaluation RSE\*



Gold maintenue  
+ 1pt à 71/100

Pour la 3<sup>e</sup> fois, en 2022



Indices Euronext : Vigeo, France ESG Leaders,  
Green Planet France, Gender Equality ...

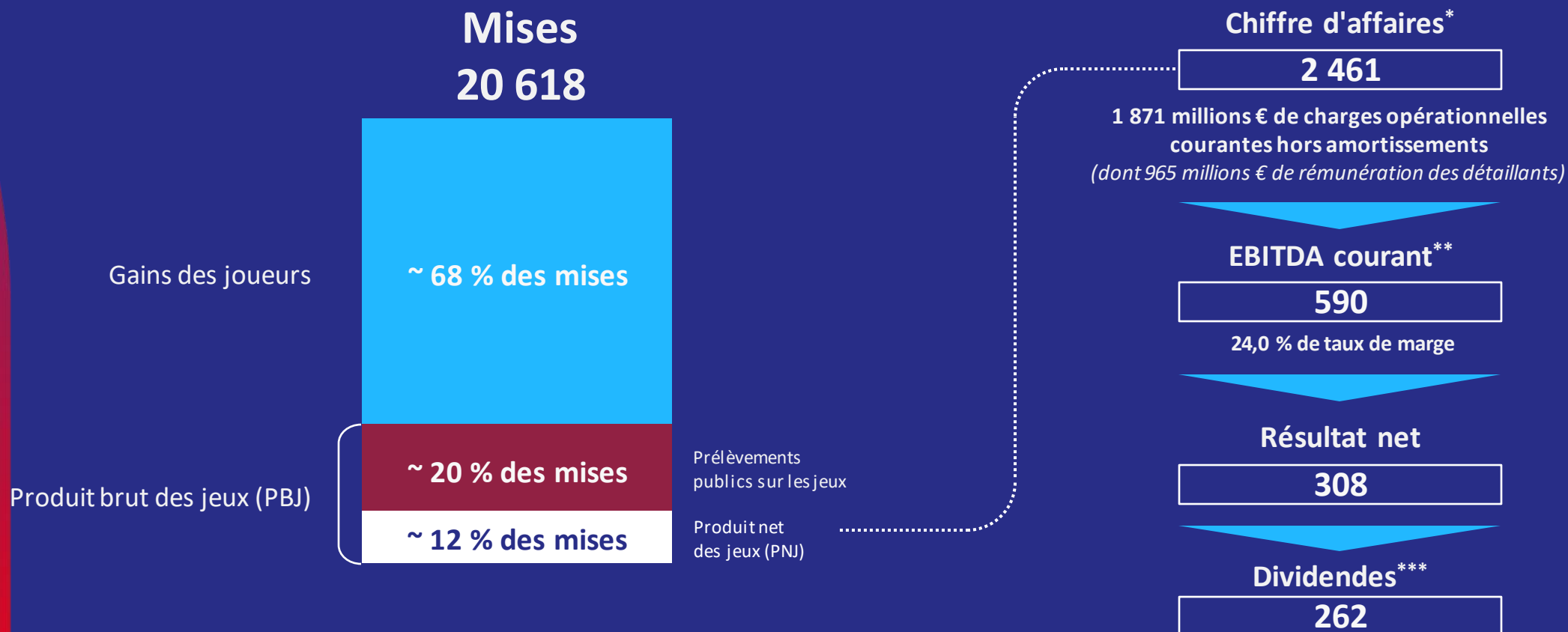


FTSE4Good

\* RSE : Responsabilité sociétale de l'entreprise.

## ◆ Le modèle FDJ : des mises aux dividendes

En millions €



\* Chiffre d'affaires = produit net des jeux + produit des autres activités.

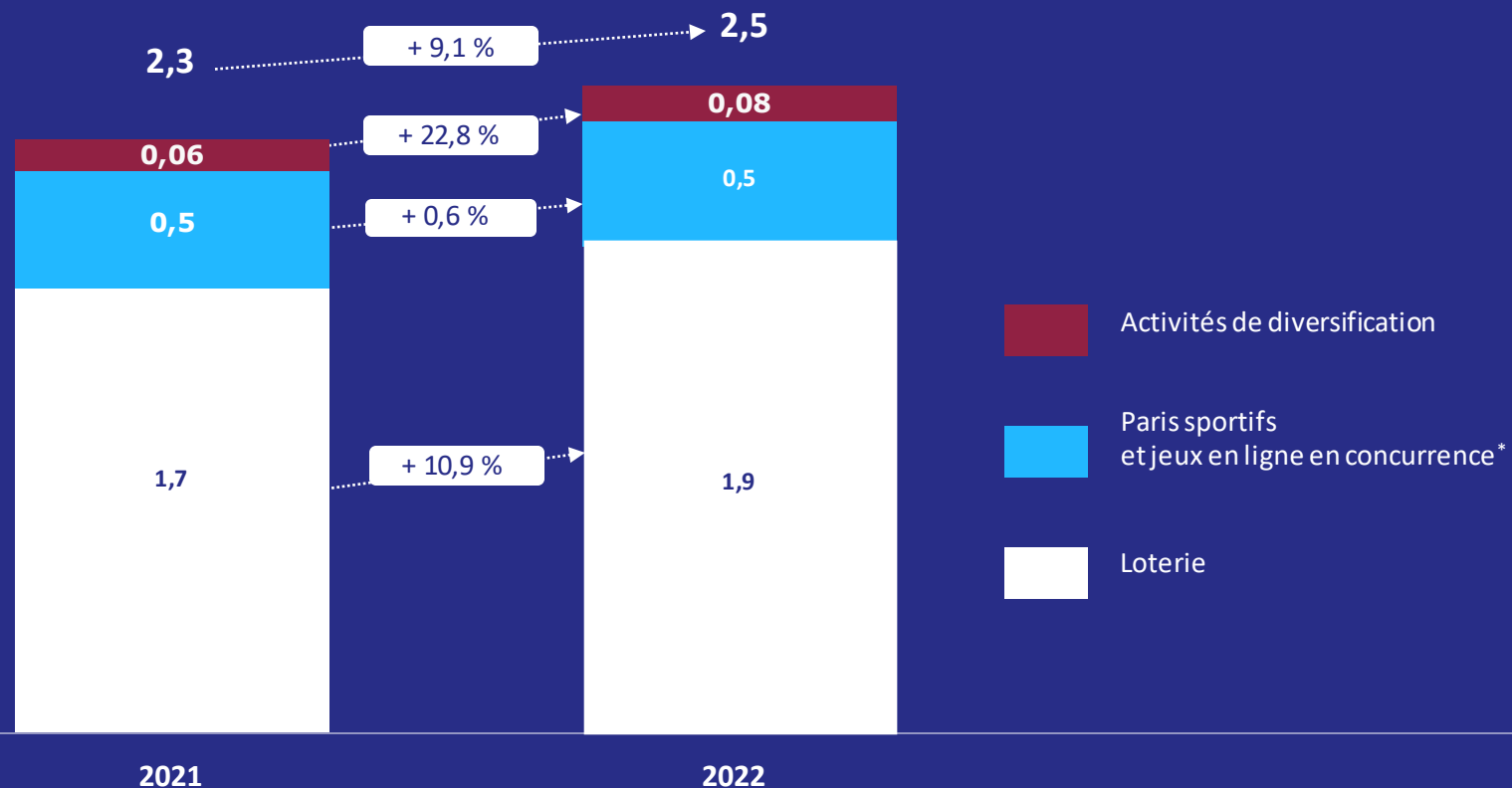
\*\* EBITDA courant : résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements.

\*\*\* Proposition de dividendes soumise à l'assemblée générale de ce jour.



## ◆ Chiffre d'affaires en augmentation de +9%

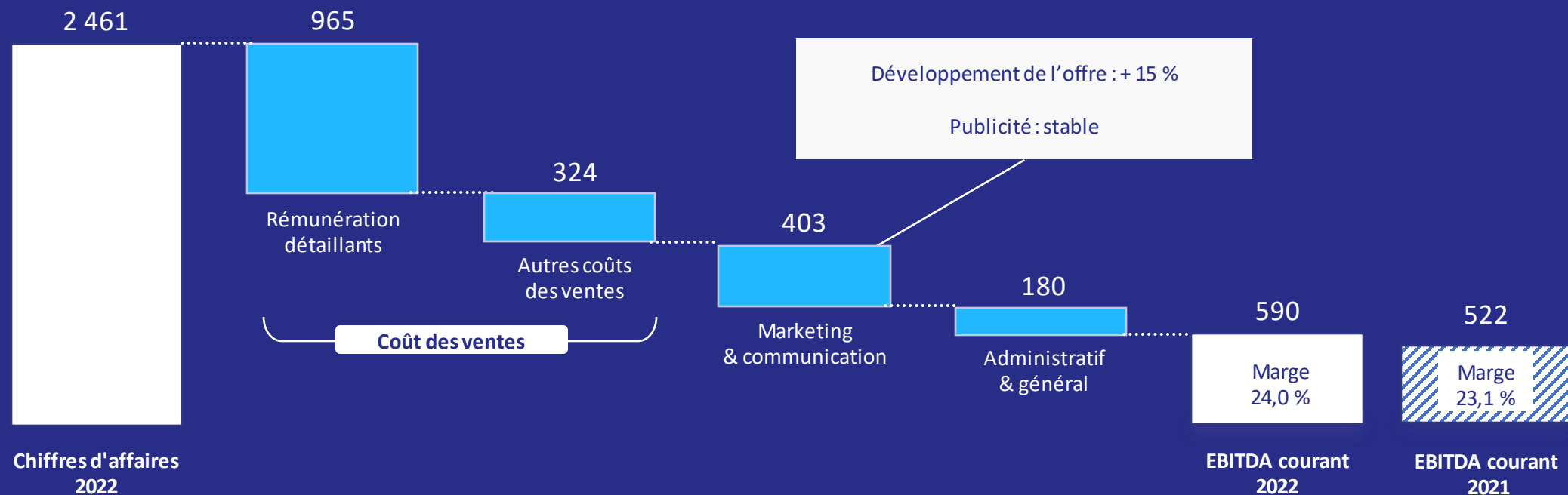
En milliards €



\* Jeux d'argent en ligne hors loterie. En France, les jeux en ligne en concurrence sont les paris sportifs, les paris hippiques et le poker.

## ◆ EBITDA courant en progression de +13 % - Marge de 24,0 %

En millions €



vs 2021

+9,1 %

+7,0 %

+11,5 %

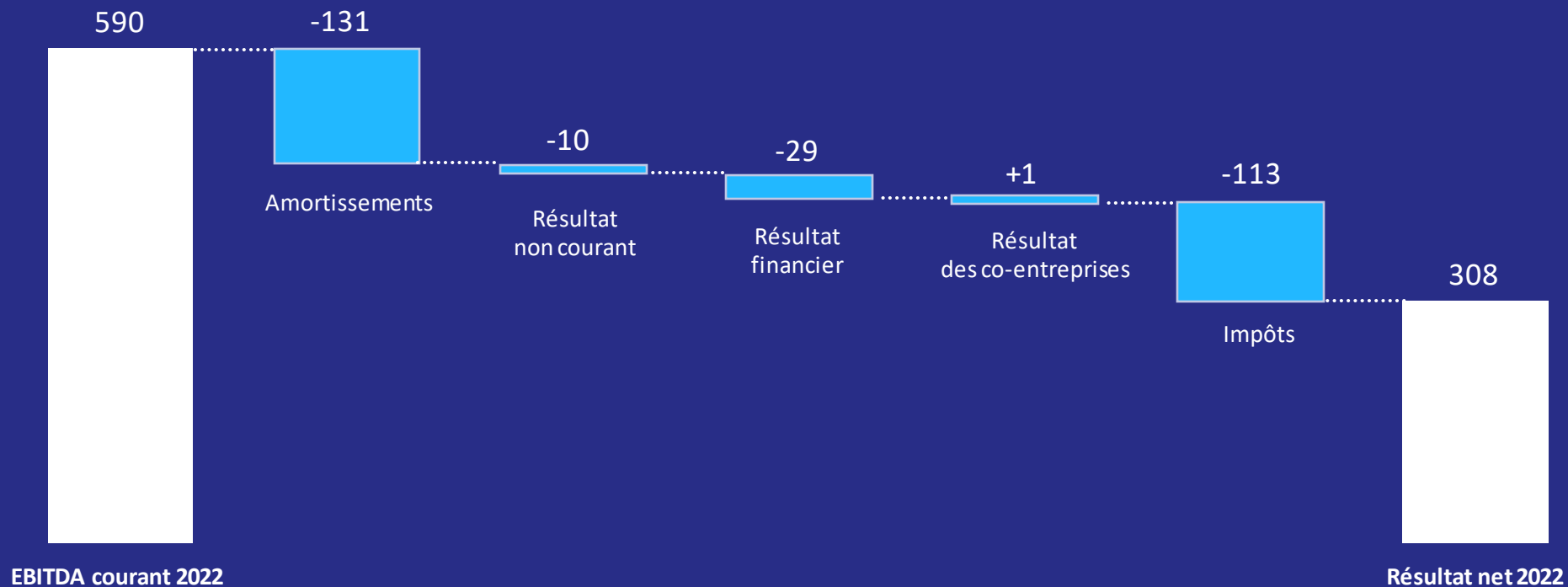
+12,0 %

-1,5 %

+13,1 %

## ◆ Passage de l'EBITDA courant au résultat net

En millions €



vs 2021

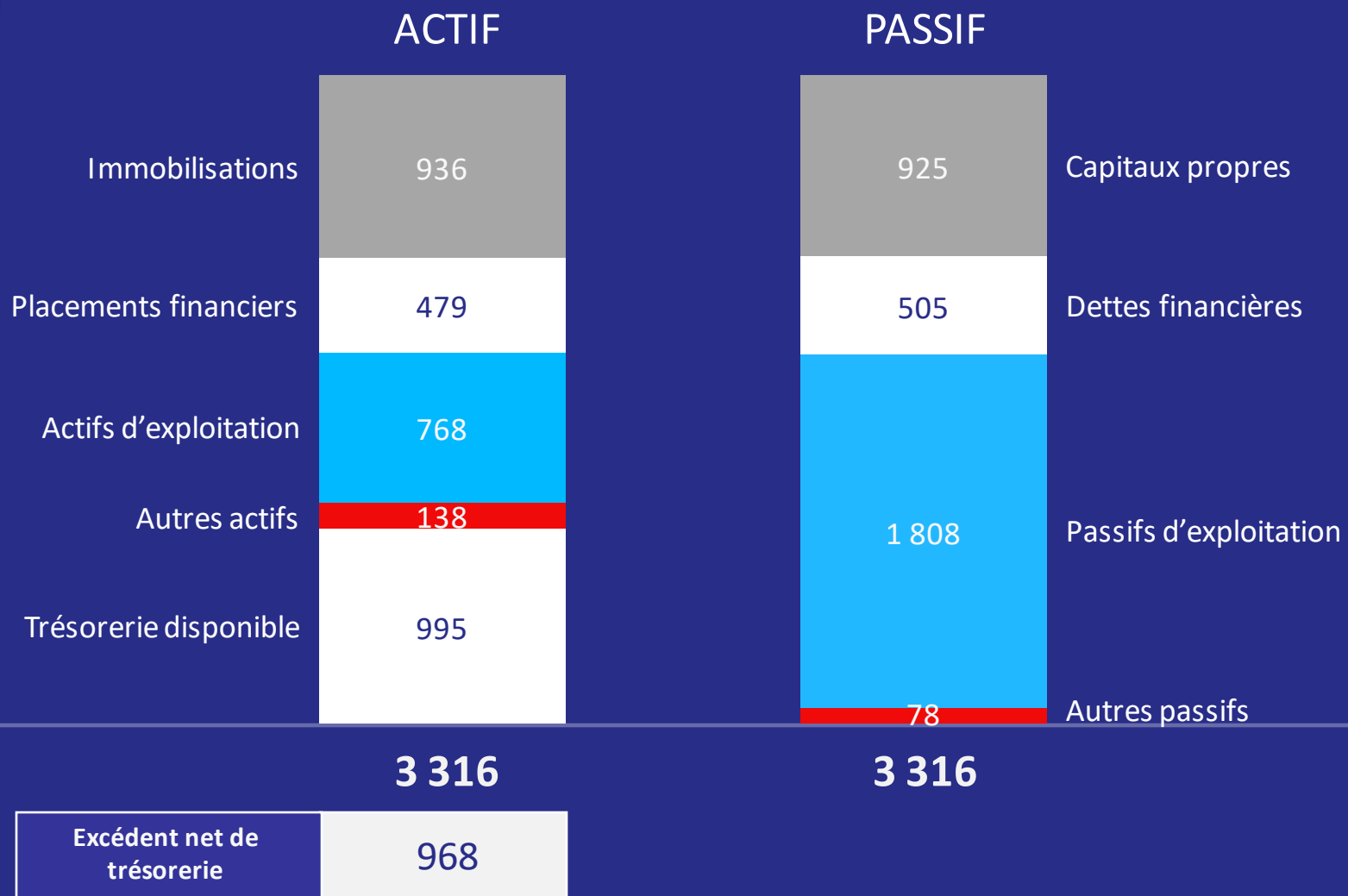
+13,1 %

+4,7 %



## ◆ Un bilan solide

En millions €



## ◆ +10 % de croissance du dividende – Taux de distribution de 85 %

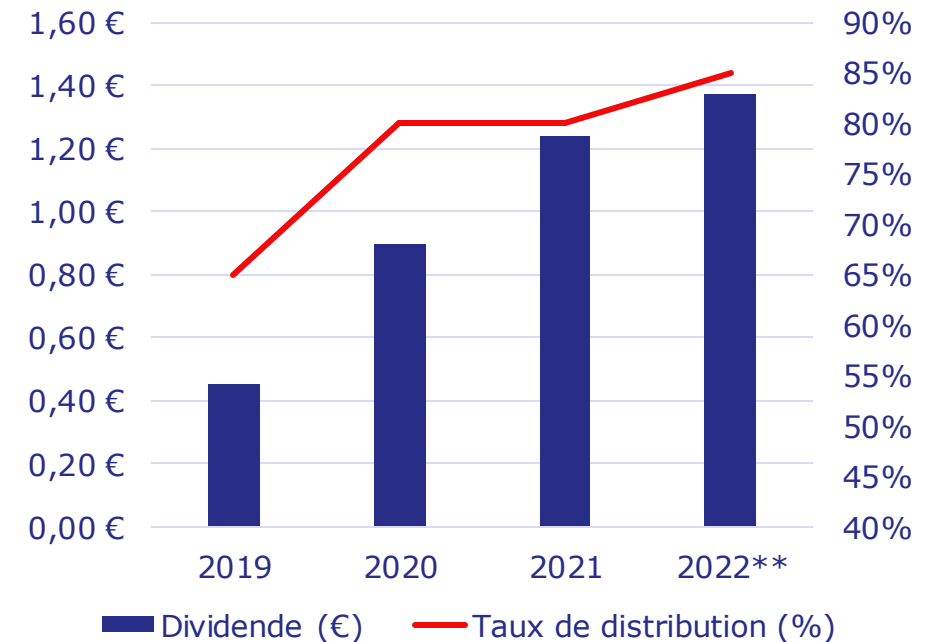
◆ **Dividende : 1,37 € par action, en hausse de + 10 % vs. 2021, en ligne avec la croissance d'activité**

◆ Soit un taux de distribution de 85 %, conforme à l'engagement de 80 % – 90 %

◆ Mise en paiement : 9 mai 2023

◆ **Rendement : 4 %\***

Dividende & taux de distribution  
au titre de l'exercice

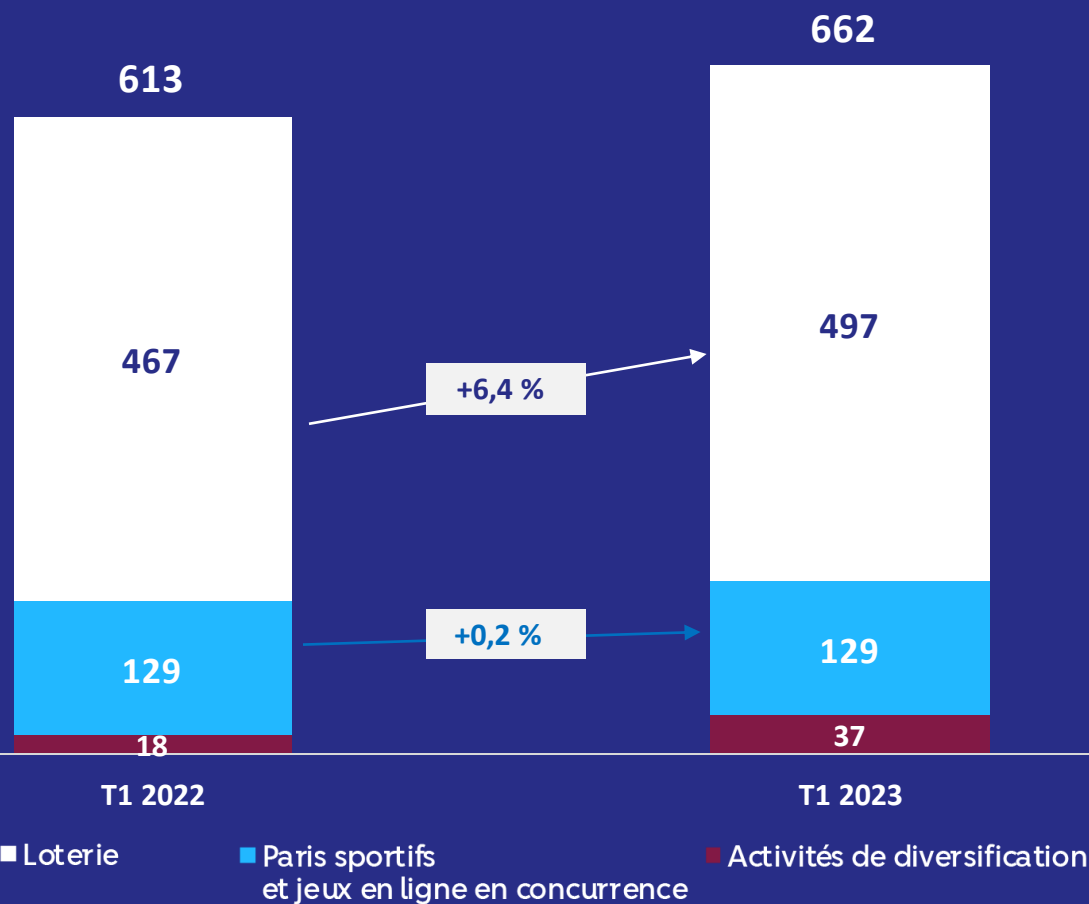


\* Sur la base du cours moyen 2022

\*\* Proposition de dividendes soumise à l'assemblée générale de ce jour.

◆ Chiffre d'affaires du T1 2023 : +5,3 % vs 2022 pro-forma\* ; +8,0 % vs publié

En millions €



**MISES**  
Totales : +9 %  
En points de vente : +7 %  
En ligne : +21 %

*Part des mises digitales  
dans les mises totales : 13 %*

\* Intégrant Aleda et L'Addition en année pleine.



## ◆ Objectifs 2023



### Chiffre d'affaires

**+4 % - +5 %**

sur la base du chiffre d'affaires 2022  
intégrant **Aleda** et **L'Addition** en année pleine\*

### Mises digitales Groupe

**~ +20 %\*\***

2023 vs. 2022

### Taux de marge d'EBITDA courant

**~ 24 %**

\* Soit 2 514 millions €.

\*\* En France.

## ◆ Objectifs financiers et extra-financiers de moyen-terme

### 2025 financiers

CHIFFRE D'AFFAIRES  
TCAM\* 2022-2025

en haut de la fourchette

**entre +4 % et +5 % \*\***

MISES DIGITALES  
TCAM 2022-2025

**> 20 %**

MARGE D'EBITDA  
COURANT

**> 25 %**

### Moyen-terme extra-financiers

JEU RESPONSABLE

**< 2 %**

part du PBJ\*\*\* 2025 de la loterie en ligne  
issue de joueurs à risque élevé

INTENSITÉ CARBONE

**Réduire de moitié**

les émissions du Groupe en intensité à  
horizon 2030

PERFORMANCE ESG

**Rester dans le  
top 2 % monde**  
Moody's ESG Solutions

\* Taux de croissance annuel moyen.

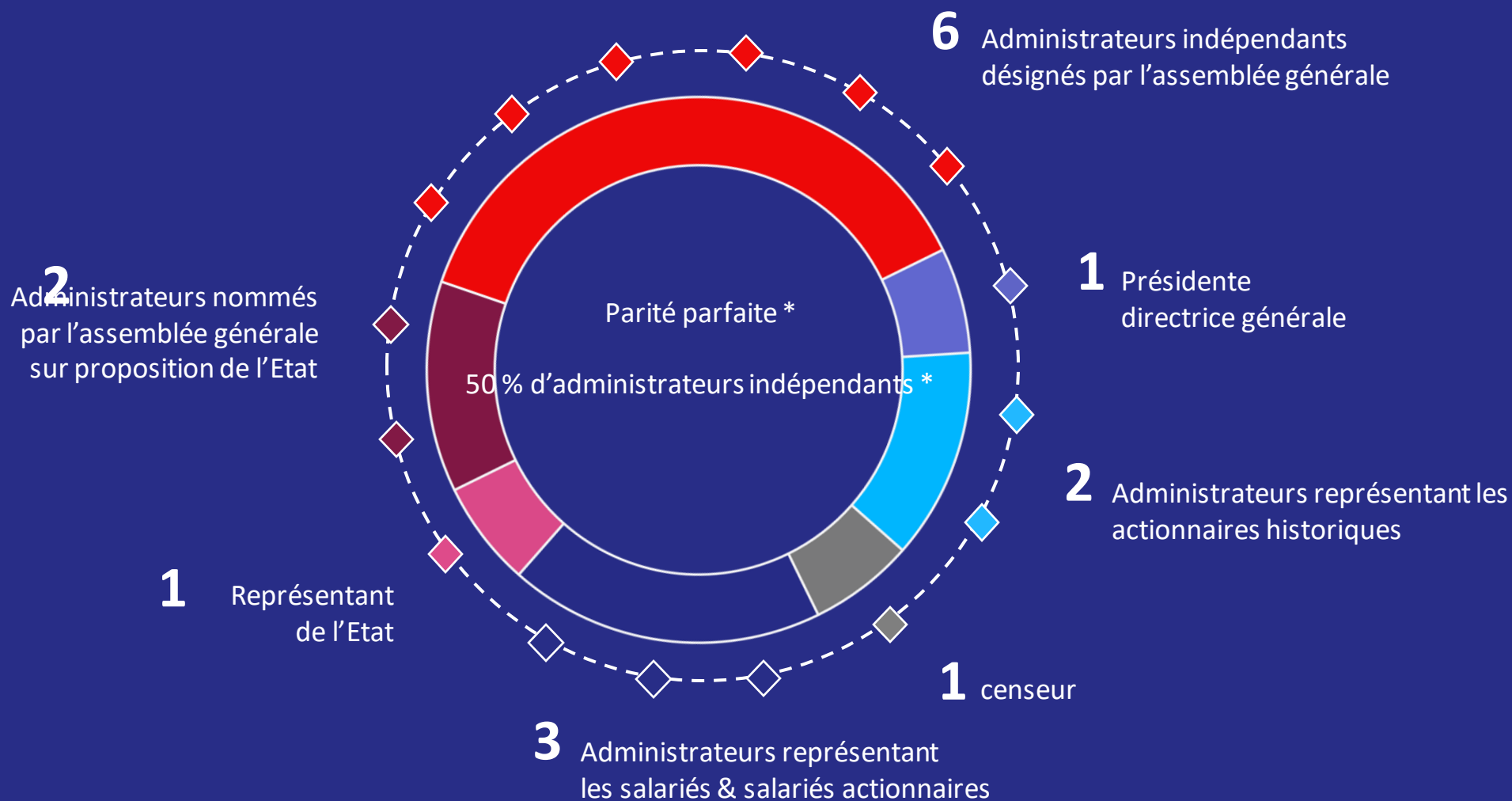
\*\* Sur la base du chiffre d'affaires 2022 intégrant Aleda et L'Addition en annuel moyen (soit 2 514 millions €).

\*\*\* Produit brut des jeux.

# Gouvernance



## ♦ La composition du conseil d'administration en 2022



Contrôleur général  
économique et  
financier

Commissaire du  
gouvernement

Représentant  
du comité social et  
économique

\* Hors censeur, administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires.

## ◆ Le conseil d'administration

14

réunions du conseil  
d'administration

20

réunions des Comités du conseil  
d'administration

96 %

taux d'assiduité aux réunions du  
Conseil  
et des Comités



## ◆ Résolution 5

### Renouvellement du mandat de Fabienne Dulac

Taux  
d'assiduité  
**93 %**



#### Fabienne Dulac

- ◆ 55 ans
- ◆ De nationalité française
- ◆ Administratrice depuis le 4 novembre 2019
- ◆ Diplômée de Sciences Po Paris et du Stanford Executive Program

#### Biographie

- ◆ **2003 à 2023 – Orange**
  - CEO d'Orange France
  - Directrice générale adjointe du groupe Orange
- ◆ **Depuis 2023**
  - Directrice de la Transformation du groupe Orange

#### Participation aux Comités et au Conseil de FDJ

- ◆ Présidente du Comité RSE & Jeu responsable
- ◆ Invitée permanente du Comité de la Gouvernance, des nominations & des rémunérations

#### Autres mandats en 2023

- ◆ Administratrice, membre du Comité d'Audit et membre du Comité des Ressources humaines & des rémunérations de L'Oréal



## ◆ Résolution 6

### Renouvellement du mandat de Françoise Gri



Taux  
d'assiduité  
**93 %**

#### Françoise Gri

- ◆ 65 ans
- ◆ De nationalité française
- ◆ Administratrice depuis le 16 décembre 2020
- ◆ Diplômée de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Grenoble (ENSIMAG)

#### Biographie

- ◆ **2007 à 2012 – Manpower**
  - Présidente France
  - Présidente Europe du Sud
- ◆ **2013 à 2014 – Pierre & Vacances Center Parcs**
  - Directrice générale Groupe

#### Participation aux Comités et au Conseil de FDJ

- ◆ Membre du Comité de la Gouvernance, des nominations & des rémunérations
- ◆ Membre du Comité RSE & Jeu responsable, sous réserve du renouvellement de son mandat

#### Autres mandats en 2023

- ◆ Administratrice référente et vice-Présidente du conseil d'administration **d'Edenred** ; Présidente du Comité des Rémunérations et nominations
- ◆ Administratrice de **WNS** (société mondiale de gestion de processus commerciaux-BPO)

## ◆ Résolution 7

# Renouvellement du mandat de Corinne Lejbowicz

Taux  
d'assiduité  
**93 %**



### Corinne Lejbowicz

- ◆ 63 ans
- ◆ De nationalité française
- ◆ Administratrice depuis le 4 novembre 2019
- ◆ Diplômée de l'ESCP Europe et de l'Institut d'études politiques de Paris

#### Biographie

- ◆ **2013 à 2015 – Minutebuzz**
  - Responsable stratégie et administratrice
- ◆ **2015 à 2018 – PrestaShop**
  - Directrice générale
- ◆ **Depuis 2021**
  - Présidente de Qwant (moteur de recherche français)

#### Participation aux Comités et au Conseil de FDJ

- ◆ Membre du Comité d'Audit et des risques

#### Autres mandats en 2023

- ◆ Administratrice et membre du Comité Stratégie & investissements du **groupe La Poste**
- ◆ Administratrice au conseil d'administration du **groupe Ares**
- ◆ Administratrice de **Bird Office**

## Résolution 8

### Nomination de Philippe Lazare en qualité d'administrateur indépendant, au terme du mandat de Pierre Pringuet



- ◆ Nommé le 4 novembre 2019 en qualité d'administrateur indépendant
- ◆ Premier administrateur référent de FDJ
- ◆ Président du Comité de la Gouvernance, des nominations & des rémunérations
- ◆ Membre du Comité d'Audit & des risques



◆ Le conseil d'administration à l'issue de cette assemblée  
Sous réserve du vote des résolutions 5 à 8 par l'assemblée générale



# Rémunérations

- Intervention de Philippe Lazare,
- ◆ censeur dont la nomination en qualité d'administrateur est soumise au vote de l'assemblée générale et qui succèdera à Pierre Pringuet dans l'ensemble de ses fonctions – Résolutions relatives à la rémunération





- ◆ **Résolution 9**

Approbation des informations relatives à la rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux en 2022

## ◆ Vote *ex post* sur la rémunération 2022 des dirigeants mandataires sociaux (DMS)

### Résolution 9

En 2022, la rémunération des DMS se décompose comme suit :

#### ◆ Une rémunération fixe inchangée par rapport à 2021

- ◆ 320 000€ pour la Présidente directrice générale
- ◆ 248 000€ pour le Directeur général délégué

#### ◆ Une rémunération variable annuelle (STI) avec un alignement progressif sur les pratiques du marché

- ◆ *Pour lire le détail de l'évolution progressive du bonus annuel cible, se référer au chapitre 2 du Document d'enregistrement universel, à la sous-section 2.2.1.2*

#### ◆ Une rémunération variable à long terme (LTI 2022-2024) votée lors de l'AG

#### ◆ du 26 avril 2022

## ◆ Vote *ex post* sur la rémunération 2022 des administrateurs

### Résolution 9

| EXERCICE 2022<br>Rémunération des administrateurs |                                                             |                                                                    |                                    |                                              |                                                                     |
|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
|                                                   | Montant brut* de la<br>rémunération due avant<br>écrêtement | Montant brut* de la rémunération due<br>après écrêtement de 2 500€ | Montant brut* revenant à<br>l'Etat | Montant brut* revenant<br>à l'administrateur | Taux de participations aux<br>réunions du Conseil et des<br>Comités |
| Etat (C. Sarrazin)                                | 65 500 €                                                    | 63 000 €                                                           | 63 000 €                           | -                                            | 95 %                                                                |
| D. Trutt                                          | 45 500 €                                                    | 43 000 €                                                           | 6 450 €                            | 36 550 €                                     | 93 %                                                                |
| G. Dhoukan                                        | 59 500 €                                                    | 57 000 €                                                           | 8 550 €                            | 48 450 €                                     | 93 %                                                                |
| UBFT (représentée par<br>O. Roussel)              | 49 500 €                                                    | 47 000 €                                                           | -                                  | 47 000 €                                     | 100 %                                                               |
| FNAM (représentée par J.Sonnet)                   | 39 500 €                                                    | 37 000 €                                                           | -                                  | 37 000 €                                     | 100 %                                                               |
| F. Gri                                            | 41 500 €                                                    | 39 000 €                                                           | -                                  | 39 000 €                                     | 93 %                                                                |
| F. Dulac                                          | 52 500 €                                                    | 50 000 €                                                           | -                                  | 50 000 €                                     | 93 %                                                                |
| X. Girre                                          | 78 500 €                                                    | 76 000 €                                                           | -                                  | 76 000 €                                     | 100 %                                                               |
| C. Lejbowicz                                      | 59 500 €                                                    | 57 000 €                                                           | -                                  | 57 000 €                                     | 93 %                                                                |
| P. Pringuet                                       | 74 500 €                                                    | 72 000 €                                                           | -                                  | 72 000 €                                     | 100 %                                                               |
| Predica (représenté par<br>F. Barjou)             | 42 000 €                                                    | 39 500 €                                                           | -                                  | 39 500 €                                     | 62 %                                                                |
| P. Lazare (Censeur)                               | 19 500 €                                                    | 19 500 € (pas de fixe)                                             | -                                  | 19 500 €                                     | 100 %                                                               |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>627 500 €</b>                                            | <b>600 000 €</b>                                                   | <b>78 000 €</b>                    | <b>522 000 €</b>                             | <b>96 %</b>                                                         |

\*Avant déduction de la retenue à la source relative aux prélèvements fiscaux et sociaux.



- ◆ Résolutions 10 et 11

Vote *ex post* sur la  
rémunération individuelle 2022  
des dirigeants mandataires sociaux

- ◆ Résolution 10 (Stéphane Pallez)
- ◆ Résolution 11 (Charles Lantieri)

## ◆ Éléments de rémunération et avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2022

### Madame Stéphane Pallez, Présidente directrice générale – Résolution 10

|                   |                         |
|-------------------|-------------------------|
| Rémunération fixe | <b>320 000 € versés</b> |
|-------------------|-------------------------|

|                                                                 |                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice | <b>302 349 €</b> , représentant 94 % de la rémunération fixe annuelle due |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|

**Taux d'atteinte 2022 : 120 %**

|                                                                           |                                        |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | <b>320 000 €</b> , soit 11 170 actions |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|

**10 460 €**

|                     |                                                                                                   |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Avantages en nature | ◆ Voiture de fonction : 5 160 €<br>◆ Enveloppe d'heures de conseil juridique spécialisé : 5 300 € |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|



|              |                  |
|--------------|------------------|
| <b>TOTAL</b> | <b>952 809 €</b> |
|--------------|------------------|

## ◆ Éléments de rémunération et avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2022

### Monsieur Charles Lantieri, Directeur général délégué – Résolution 11

|                   |                  |
|-------------------|------------------|
| Rémunération fixe | 248 000 € versés |
|-------------------|------------------|

|                                                                 |                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice | 234 321 €, représentant 94 % de la rémunération fixe annuelle due |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|

**Taux d'atteinte 2022 : 120 %**

|                                                                           |                               |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 248 000 €, soit 8 657 actions |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|

|                     |         |
|---------------------|---------|
| Avantages en nature | 1 680 € |
|---------------------|---------|

|              |                  |
|--------------|------------------|
| <b>TOTAL</b> | <b>732 001 €</b> |
|--------------|------------------|



- ◆ Résolution 12

Vote *ex ante* sur la politique de rémunération 2023 des dirigeants mandataires sociaux

## ◆ Politique de rémunération *ex ante* des DMS

### Synthèse des principales caractéristiques et évolutions de la rémunération pour l'exercice 2023

#### ◆ Rémunération fixe inchangée

- ◆ Présidente directrice générale = 320 000 €
- ◆ Directeur général délégué = 248 000 €

#### ◆ Rémunération variable annuelle – Lien renforcé avec les engagements RSE du Groupe

- ◆ Remplacement du critère externe RSE (notation Moody's ESG) par un critère interne lié à la mixité **au sein du management du Groupe** pour une pondération de 5 %
- ◆ **Conditionnement de la surperformance de la rémunération variable annuelle** à un niveau minimum d'atteinte des critères RSE et Jeu Responsable (versement plafonné à 100 % si les critères RSE atteignent moins de 20/30 points)
- ◆ Plus grande précision sur les objectifs (ex ante) et introduction d'une plage de progressivité sur le critère de performance managériale

#### • Rémunération variable à long terme – Maintien d'un lien fort avec la performance financière et extra-financière du Groupe

- ◆ Objectifs inchangés par rapport au LTI 2022-2024 (exceptée la suppression par Moody's de la notation lettrée)
- ◆ Modification dans le panel des sociétés comparables du critère TSR (prise en compte de la restructuration de Tabcorp)

- **Politique générale de rémunération – Encadrement plus strict de la rémunération exceptionnelle** attribuée dans le cadre du pouvoir discrétionnaire du Conseil : limitation par un plafond de 100 % du fixe annuel.





- ◆ Résolution 12

Vote *ex ante* sur la politique de rémunération  
2023  
des administrateurs

## ◆ Politique de rémunération 2023 des administrateurs

### ◆ Règles de répartition inchangées vs 2022 :

- ◆ Part fixe attribuée au pro-rata du temps du mandat
- ◆ Part variable calculée au regard de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et des Comités (prépondérante)
- ◆ Les administrateurs représentant les salariés, l'administrateur représentant les salariés actionnaires ainsi que la Présidente directrice générale ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur participation aux réunions du conseil d'administration et des Comités
- ◆ *Pour lire le détail des règles de répartition, se référer au chapitre 2 du Document d'enregistrement universel, à la sous-section 2.2.1.3*

### ◆ Augmentation de l'enveloppe maximale à 700 000 €

- ◆ Pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'instances constatée sur l'exercice 2022



# Rapports

des commissaires  
aux comptes

# ◆ Rapport sur les comptes consolidés et rapport sur les comptes annuels

*(pages 350 et 385 du Document d'enregistrement universel 2022)*

## ◆ **Opinions sur les comptes consolidés et annuels**

- Opinion sans réserve sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes

## ◆ **Points clés de l'audit**

- Systèmes informatiques, traitements automatisés et contrôles liés à la comptabilisation du produit net des jeux (comptes consolidés et comptes annuels)
- Evaluation des titres de participation (comptes annuels)

## ◆ **Vérifications spécifiques prévues par la loi**

- Pas d'observation sur les informations données dans le Rapport de gestion, le Rapport sur le gouvernement d'entreprise et les autres documents sur la situation financière adressés aux actionnaires

## ◆ Rapport spécial sur les conventions réglementées

*(page 389 du Document d'enregistrement universel 2022)*

### ◆ Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

- Convention avec l'Agence nationale du sport pour le programme « Gagnons du Terrain – FDJ »
- Convention avec l'Agence nationale du sport, le Fonds de dotation de Paris 2024, le Comité national olympique et sportif français, le Comité paralympique et sportif français pour le programme « Impact 2024 »

### ◆ Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

- Cautionnement pour une garantie bancaire accordée au profit de la DGFIP dans le cadre des services d'encaissement pour compte de tiers en points de vente
- Convention avec l'Etat relative aux droits exclusifs
- Protocole d'échange d'informations avec l'Arjel (substituée par l'ANJ) en matière de prévention de la manipulation des compétitions sportives
- Convention-cadre d'échange d'informations et de données avec l'Observatoire des Jeux ;
- Avenant à la convention avec MDB Services et la DGFIP permettant le transfert de FDJ à sa filiale FDJ Services du marché des services d'encaissement pour compte de tiers en points de vente
- Convention avec l'Agence nationale du sport (« ANS ») pour le programme « Gagnons du Terrain – FDJ »

## ◆ Autres rapports émis

### ◆ **Rapports sur diverses opérations portant sur le capital**

*(14<sup>e</sup> à 23<sup>e</sup> résolutions de l'assemblée générale)*

- Rapport sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (résolutions n°14 à 21)
- Rapport sur l'augmentation de capital réservée aux salariés (résolution n°22)
- Rapport sur la réduction de capital (résolution n°23)



# Séance

de questions & réponses

# Vote des résolutions

Vote des résolutions  
de l'assemblée générale ordinaire  
et de l'assemblée générale extraordinaire  
du 27 avril 2023

# Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire



Approbation des **COMPTES SOCIAUX** de l'exercice clos le 31 décembre 2022

RÉSOLUTION

**1**

Résolution adoptée à **99,99 %**

Approbation des **COMPTES CONSOLIDÉS** de l'exercice clos le 31 décembre 2022

RÉSOLUTION

2

Résolution adoptée à **99,99 %**

Affectation du **RÉSULTAT** de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et fixation du **DIVIDENDE**

RÉSOLUTION

**3**

Résolution adoptée à **99,96 %**

Approbation des **CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES** visées par les articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

RÉSOLUTION

4

Résolution adoptée à **99,96 %**



Renouvellement du mandat de MADAME FABIENNE DULAC en qualité d'administratrice

RÉSOLUTION

5

Résolution adoptée à 95,14 %

Renouvellement du mandat de MADAME FRANÇOISE GRI en qualité d'administratrice

RÉSOLUTION

6

Résolution adoptée à 99,35 %

Renouvellement du mandat de MADAME CORINNE LEJBOWICZ  
en qualité d'administratrice

RÉSOLUTION

7

Résolution adoptée à **99,71 %**

RÉSOLUTION

8

Terme du mandat d'administrateur de **MONSIEUR PIERRE PRINGUET** et nomination de **MONSIEUR PHILIPPE LAZARE** en qualité d'administrateur

Résolution adoptée à **99,84 %**



RÉSOLUTION

9

Approbation des informations relatives à la **RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**, telles que décrites dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise en application de l'article L.22-10-9 I. du Code de commerce, conformément à l'article L.22-10-34 I. du Code de commerce

Résolution adoptée à **99,81 %**

RÉSOLUTION

10

Approbation des éléments de la RÉMUNÉRATION versée au cours ou attribuée au titre de l'EXERCICE CLOS le 31 DÉCEMBRE 2022 à MADAME STÉPHANE PALLEZ, Présidente directrice générale, conformément à l'article L.22-10-34 II. du Code de commerce

Résolution adoptée à 99,56 %

RÉSOLUTION

11

Approbation des éléments de RÉMUNÉRATION versée au cours ou attribuée au titre de l'EXERCICE CLOS le 31 DÉCEMBRE 2022 à MONSIEUR CHARLES LANTIERI, Directeur général délégué, conformément à l'article L.22-10-34 II. du Code de commerce

Résolution adoptée à 99,59 %

Approbation de la POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX, conformément à l'article L.22-10-8 II. du Code de commerce

RÉSOLUTION

12

Résolution adoptée à 99,31 %



RÉSOLUTION

13

AUTORISATION à donner au conseil d'administration à l'effet d'OPÉRER SUR  
LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-  
62 du Code de commerce

Résolution adoptée à 99,94 %

# Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

RÉSOLUTION

14

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE à donner au conseil d'administration en vue D'ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES et/ou DES VALEURS MOBILIÈRES donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription

Résolution adoptée à 99,70 %

RÉSOLUTION

15

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE à donner au conseil d'administration en vue D'ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES et/ou DES VALEURS MOBILIÈRES donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou de l'une de ses filiales avec suppression du droit préférentiel de souscription, PAR VOIE D'OFFRE AU PUBLIC (autre que celles visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier)

Résolution adoptée à **97,68 %**

RÉSOLUTION

16

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE à donner au conseil d'administration en vue D'ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES et/ou DES VALEURS MOBILIÈRES donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou de l'une de ses filiales avec suppression du droit préférentiel de souscription, PAR VOIE D'OFFRE visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, s'adressant exclusivement À DES INVESTISSEURS qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs

Résolution adoptée à 97,37 %



RÉSOLUTION

17

AUTORISATION au conseil d'administration en cas D'ÉMISSION sans droit préférentiel de souscription À L'EFFET DE FIXER LE PRIX D'ÉMISSION selon les modalités fixées par l'assemblée générale, dans la limite de 10 % du capital par an

Résolution adoptée à 97,43 %

RÉSOLUTION

18

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE à donner au conseil d'administration à l'effet d'AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Résolution adoptée à 97,52 %

RÉSOLUTION

19

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL par INCORPORATION DE PRIMES, RÉSERVES, BÉNÉFICES OU AUTRES

Résolution adoptée à **99,84 %**

RÉSOLUTION

20

DÉLÉGATION DE POUVOIR à donner au conseil d'administration en vue d'ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE consentis à la Société

Résolution adoptée à **99,72 %**

RÉSOLUTION

21

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE à donner au conseil d'administration en vue de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à l'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES donnant accès au capital de la Société en cas d'OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE initiée par la Société

Résolution adoptée à 99,77 %



RÉSOLUTION

22

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE à donner au conseil d'administration en vue de procéder à une augmentation du capital par ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES donnant accès au capital de la Société RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS DE PLANS D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE, avec suppression du droit préférentiel à leur profit, en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

Résolution adoptée à 99,46 %

RÉSOLUTION

23

AUTORISATION à donner au conseil d'administration de réduire le capital par ANNULATION D' ACTIONS ACHETÉES par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

Résolution adoptée à 99,94 %

# Résolution relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

## Pouvoirs pour les FORMALITÉS

RÉSOLUTION

24

Résolution adoptée à 99,99 %

à titre ordinaire

# Clôture